

Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 4 juin 2013

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Céline Perrin, scrutatrice, Cédric Charlet, scrutateur suppléant.

Secrétaire : Jean-Marc Meylan

Municipalité: Daniel Bridel, Syndic, Hermann Gerber, Jean-Philippe Buffat, Jean-Pierre Mitard, Philippe Russo, Claude Duvoisin, Alain Roy

Excusés : Cyril Chevalley, scrutateur, Raphaël Pedrazzini, scrutateur suppléant.

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 29 / Excusés : 6 / Absents : 0 / Majorité : 15

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Une motion lui est parvenue dans les délais concernant la garderie de Vuarrens. Ce sera le point 7 de l'ordre du jour, le point 8 pour les propositions individuelles et un point 9 pour une communication spéciale liée au départ du syndic. L'OJ est accepté à l'unanimité.	Séance ouverte à 20h00. L'OJ est adopté
2	PV du 12.03.2013	P. Vallotton	Le PV est adopté avec deux abstentions et son auteur est remercié.	Le PV du 12.3.13 est adopté
3	Communications du Conseil	P. Vallotton	Suite à la réaction de certaines personnes concernant la fréquence de participation aux commissions, le président rappelle que le conseil compte 35 membres, dont 15 env. sont membres du bureau ou d'une commission permanente. Ce sont donc les 20 membres restant qui doivent assumer les commissions ad'hoc, d'où une fréquence relativement importante au vu les nombreux sujets à traiter par le conseil.	
4	Communications de la municipalité	D. Bridel	Projet éolien : les résultats du sondage sont affichés aux piliers publics. Le 18 juin prochain une séance réunira les municipalités incorpore des communes concernées, et une communication sera faite ensuite. Fusions : la plupart des GT ont déjà rendus leurs rapports, courant septembre un bulletin d'information paraîtra avec tous les résultats des travaux validés par le Codir.	
4	Communications de la municipalité	A. Roy	Statistiques de la gestion des déchets : Le tonnage des ordures ménagères de 2009 à 2012 bien que fluctuant d'année en année était en progression. Pour 2013, en comparaison avec les trois années précédentes sur les quatre premiers mois, une baisse significative de 43% a été constatée. Les raisons sont à chercher par un probable meilleur tri de la population, et par une gestion des déchets par certaines PME et exploitations agricoles avec des filières parallèles.	

			<p>Questions lors du CC du 12 mars :</p> <p><u>Peut-on installer une benne à plastics à la déchetterie ?</u> : La gestion et la valorisation des plastics n'est pas simple : il existe une douzaine de différents plastics, et seuls certains sont valorisables, et le tri ne peut se faire sans une bonne connaissance en la matière.</p> <p>Sur le million de tonnes de plastics produits en Suisse (125 kg par habitant), 635'000 tonnes proviennent de nos déchets domestiques, et sont incinérés. Le tri se fait déjà pour une partie des plastics valorisables : le PET- « boissons » et le sagex «dur ».</p> <p>Les plastics valorisables non pris à la déchetterie sont le PET (hors boisson), le PE (la Migros envisage de le reprendre, sans avoir donné d'échéance), le PE-bouteilles (telles que les bouteilles de lait, repris par certaines grandes surfaces). A noter que les emballages en PE, sont à traiter par les fournisseurs.</p> <p>Si une benne était installée, on pourrait y déposer le PE boissons et le PET hors boissons, mais pas les pots de yogourts, les tuyaux, les Tupperware, etc., et le plastic souillé ou selon les coloris ou l'élasticité, seraient proscrits.</p> <p>Actuellement en Suisse le 90% des plastics sont incinérés. Une seule entreprise tente de les valoriser mais ce n'est pas encore concluant. Si une filière se créait, nous pourrions nous affilier.</p> <p>Une benne à plastic impliquerait une surveillance importante, et cela irait à l'encontre du principe de pollueur-payeur, car il n'y aurait pas d'incitation à moins « consommer » de plastic. Le prix de 300.-/tonne devrait être répercuté sur la taxe forfaitaire.</p> <p>Pour toutes ces raisons, la réponse à la question d'une benne à plastic est non.</p> <p><u>Pourquoi ne peut-on plus mettre les litières d'animaux domestiques au compost ?</u> : les litières d'animaux peuvent contenir des germes provoquant des maladies telles que la toxoplasmose, c'est pourquoi le vétérinaire cantonal interdit de les déposer dans le composte. Par ailleurs en les mettant avec les ordures ménagères incinérables, cela provoque une accumulation de matières qui ne brûlent pas au fond des cuves. C'est pourquoi il faut les traiter en déchets inertes à déposer dans la benne ad'hoc à la compostière.</p>	
4	Communications de la municipalité	J-Ph. Buffat	Suite à l'intervention de J. Wagnière concernant les travaux pour le séparateur du Chauchy, il a été commandé les tuyaux à un diamètre supérieur. Les travaux sont terminés.	
5	Comptes 2012	P. Vallotton	Le préavis municipal 2013-03 ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	
5	Rapports de la commission des finances	Y. Bornick	La commission s'est réunie le 14 mai en présence de J.-P. Mitard, municipal, et le 22 mai en présence de Ph. Russo, municipal. Il est constaté qu'à nouveau les finances se sont améliorées en 2012. Les comptes sont positifs tout en comprenant des amortissements supplémentaires pour près de 290'000.-, l'endettement bien qu'important pour la taille de notre commune est en baisse. Il est à nouveau constaté que les titres ne sont pas tous mentionnés à leur valeur nominale, il est demandé que ce soit le cas l'année prochaine. Cette année les comptes du dicastère de Ph. Russo ont été examinés par pointage dans chaque poste comptable. Hormis une petite erreur de numérotation, l'ensemble des écritures examinées s'est avéré parfaitement correct. Il est demandé au municipal des finances que les comptes soient soumis au moins six semaines avant le conseil pour	

			<p>permettre à la commission de tenir les délais, car cette année cela a été court pour faire son travail.</p> <p>En conclusion la commission recommande au conseil d'accepter les comptes 2012 tels que présentés, en remerciant chaque municipal pour les efforts fructueux dans la gestion des dépenses et de la dette, ainsi que la boursière pour la bonne tenue des comptes.</p>	
5	Préavis municipal	JP Mitard	Ne désire rien ajouter, si ce n'est ses remerciements à la commission des finances pour son étroite collaboration très appréciée.	
5	Vote sur les comptes 2012	P. Vallotton	<p>Personne ne demandant la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation des comptes 2012 :</p> <p>Nombre de votants :28 Oui : 28 Non : 0 Abstentions : 0</p> <p>JP Mitard remercie le conseil pour sa confiance, et adresse ses remerciements à la boursière communale qui a à cette occasion tenu et préparé les derniers comptes de sa carrière, avant une retraite bien méritée. Il remercie également la fiduciaire pour son bon travail.</p>	Les comptes 2012 sont acceptés à l'unanimité
6	Préavis 2013-04 Mise en séparatif de Vuarrengel et réfection du trottoir	P. Vallotton	Le préavis municipal 2013-04 ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	
6	Rapport de la commission ad'hoc	Ch.-H Vuillamoz	La commission s'est réunie le 14 mai en présence de J.-Ph. Buffat et H. Gerber, municipaux concernés. Après avoir entendu les explications des municipaux, la commission recommande au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.	
6	Rapport de la commission des finances	P. Bouvier	<p>La commission s'est réunie le 21 mai en présence de J-Ph. Buffat, municipal.</p> <p>La commission approuve ces travaux. La réfection du trottoir que permet les travaux du séparatif, lui paraît impérative vu le mauvais état actuel de ce trottoir. Le projet de démolition du bâtiment ECA no 44 doit être encore étudié pour déterminer s'il serait possible de le remplacer par un abri pour l'arrêt du bus postal.</p> <p>La séparation des comptes « épuration » et « routes » paraît judicieuse tout comme le financement et les amortissements prévus.</p> <p>Vu ce qui précède, la commission des finances recommande aux conseillers d'accepter le préavis municipal</p>	

			2013-04 tel que présenté et amendé (voir ci-dessous).	
6	Amendement de la commission des finances	P. Bouvier	La commission des finances propose un amendement au préavis municipal. La modification proposée est à la page 1, 3 ^{ème} alinéa : échanger le nom de Nicolas Maire par celui de son épouse Séverine Maire, propriétaire foncière de cette parcelle.	
6	Préavis municipal	J-Ph. Buffat	S'excuse auprès de Séverine Maire de l'erreur, que l'amendement proposé par la commission des finances pourra corriger. Sur un plan projeté il situe le séparatif et les travaux à entreprendre concernant les eaux.	
6		H. Gerber	Il situe sur le plan projeté l'emplacement qui permettrait un abri pour l'arrêt de bus, et les endroits nécessitant la pose d'un trottoir bas, aménagements coûtant plus cher que le reste du tronçon.	
6		C. Charlet	Demande que sur les plans de situation soit plus précisément indiqués les lieux, car en tant nouvel habitant, le nom des propriétaires n'est pas suffisant.	
6		J-Ph. Buffat	Tiendra compte de cette remarque pour la prochaine fois.	
6		P. Favez	Demande si les éventuels travaux pour l'abri de l'arrêt de bus feront l'objet d'un préavis.	
6		H. Gerber	Ces travaux doivent dans un premier temps être soumis à la Poste. Mais si les travaux devaient se faire, un préavis sera présenté au conseil.	
6		L. Ciocca	Demande ce qu'est un trottoir bas, et pourquoi doit-on en mettre un à Vuarrengel. Demande comment se sont passés les appels d'offre pour les travaux.	
6		H. Gerber	Les trottoirs bas permettent à un espace séparé de la route par le trottoir, de rester accessible à des véhicules.	
6		J-Ph. Buffat	Les offres des trois entreprises approchées ont été étudiées et le devis le meilleur marché a été choisi.	
6		F. Provost	Les bords du trottoir sont-ils biseautés ?	

6		H. Gerber	Oui.	
6	Vote sur le préavis 2013-04	P. Vallotton	<p>Plus personne ne demandant la parole, il invite le conseil à voter l'amendement proposé : modification du nom: Séverine Maire à la place de Nicolas Maire (page 1, alinéas trois du préavis) :</p> <p>Nombre de votants : 28 Oui : 27 Non : 0 abstention : 1</p> <p>Vote pour le préavis municipal 2013-4, amendé :</p> <p>Nombre de votants : 28 Oui : 27 Non : 0 Absentions : 1</p> <p>J-Ph. Buffat et H. Gerber remercient le conseil pour sa confiance.</p>	<p>L'amendement du préavis municipal 2013-04 est accepté.</p> <p>Le préavis municipal 2013-04 amendé est accepté</p>
7	Motion concernant la garderie	P. Vallotton	<p>En préambule, le président décrit ce qu'est une motion : c'est une demande qui vise à obliger la Municipalité à présenter une étude sur un objet déterminé, ou un projet de décision du conseil communal. La motion se remet au président du conseil par écrit suffisamment à l'avance, avec copie à la municipalité, ou au début ou durant la séance du conseil communal. La motion peut être votée pour nommer une commission, et/ou pour prendre en considération la motion. Celle-ci peut aussi être retirée en cours de séance du conseil par les motionnaires. Le règlement des communes indique un délai de traitement par la municipalité de 4 mois, ou éventuellement d'un autre délai déterminé par le conseil.</p>	
7	Lecture de la motion par une signataire	C. Perrin	<p>La motion signée par neuf conseillers, présente la situation financière problématique de la garderie « des crayons d'couleurs ». Le loyer représente 23% des frais d'exploitation, et cela met en péril l'existence de cette structure. La garderie accueille aujourd'hui 27 enfants, dont 57% sont des enfants du village.</p> <p>La demande est une baisse du loyer qui est actuellement de 1'600.-, pour l'abaisser à 800.-.</p>	
7		D. Bridel	<p>Le village a besoin d'une garderie, et pour cela il est important de chercher une solution visant à diminuer les charges, et la seule solution envisageable lui paraît être de diminuer le loyer des locaux.</p>	
7		JP Mitard	<p>Reconnait les problèmes financiers rencontrés par la garderie, et admet que la garderie est importante. Mais il</p>	

			<p>rappelle que la commune finance à raison de 70'000.- les structures d'accueil des enfants, par un fond qui est redistribué sous forme de subventions. Malheureusement la garderie de Vuarrens n'accueille pas assez d'enfants pour en bénéficier.</p> <p>Il précise que la municipalité a eu des échanges par courrier, courriel et téléphone avec la présidente et la trésorière de la garderie, et à cette occasion lui a demandé les comptes, ainsi que des statistiques détaillées. Cela a été refusé dans un premier temps, et ce n'est que la veille de ce conseil, et quelques minutes avant la séance de Municipalité du 3 juin que finalement des comptes très succincts ont été fournis à la municipalité. Il n'y a donc pas eu assez de temps pour les étudier en détail.</p> <p>La municipalité estime que la garderie devrait être traitée de la même manière que les sociétés locales. Il y a une certaine urgence à traiter le sujet, car, outre la demande de la garderie, il y a actuellement un retard dans le paiement des loyers, même si cela devrait être réglé d'ici à août prochain, selon engagement écrit de la garderie.</p>	
7		L- Ciocca	Les loyers d'autres garderies ont été comparés, est-ce que d'autres aspects ont été comparés ?	
7		C. Perrin	Ne peut pas répondre, car il n'y a pas de membre du comité de la garderie présent.	
7		P. Roulin	Les tarifs pratiqués sont au maximum de ce qu'il est possible de pratiquer, pour que la garderie reste concurrentielle.	
7		C. Charlet	Se dit dérangé que la garderie ait refusé dans un premier temps de fournir ses comptes à la municipalité.	
7		G. Buffat	De l'argent a été donné par certaines personnes ou entreprises du village, pour financer des travaux qui ont permis l'ouverture de la garderie. Il serait dommage que la garderie doive fermer. La commune ne doit pas être gérée uniquement dans une logique financière.	
7		A. Roy	La municipalité a toujours été ouverte au dialogue avec la garderie. Mais la collaboration n'est pas facile, pour exemple la difficulté d'obtenir les comptes.	
7		M-L. Morier Buffat	Souhaite connaître le détail des comptes, car les locaux sont loués pour des anniversaires, ou à des enseignants pour certains travaux, et donc cela représente des entrées d'argent.	
7		D Bornick	La garderie est ouverte depuis trois ans. Vuarrens peut-elle être libérée de sa participation au fonctionnement des garderies de la région auxquelles elle contribue ? et si oui, quand ?	

7		JP Mitard	Il s'agit d'un pot commun qui est redistribué selon des critères cantonaux (voir ci-dessus). Vuarrens pourrait être exonéré après trois ans.	
7		P. Giltay	Demande s'il a bien compris : Vuarrens paie pour la collectivité cantonale et ne peut pas retrouver une partie de cet argent pour cette garderie ?	
7		JP Mitard	Il confirme. Il ajoute que les négociations entre le Conseil d'Etat et les associations de commune sur plusieurs objets, notamment sur la péréquation financière ne sont pas en bonne voie. Les communes demandent plus de cent millions de francs de rétrocession de la part du canton, et celui-ci n'envisage que vingt millions de francs. Il poursuit par un discours sur la politique du conseil d'état qu'il considère comme très couteuse en matière de politique sociale notamment.	
7		JP Ducret	Propose que l'on nomme une commission, qui pourra analyser le sujet.	
7		P. Vallotton	Rappelle qu'il faut 7 membres (un cinquième) du conseil pour qu'une commission soit nommée avant sa prise en considération pour le conseil.	
7		JM Buffat	Peut-on attendre encore une année pour prendre une décision ? la garderie va-t-elle survivre après l'été?	
7		P. Roulin	Si l'on nomme une commission, cela retardera la décision, car c'est après les travaux de la commission que le conseil pourra demander à la municipalité de traiter le sujet.	
7		L. Ciocca	Les contacts entre la garderie et la muni existent : demandons à la muni d'aller de l'avant !	
7		G. Buffat	Quelle est la solution qui permette qu'à la rentrée de cet été la garderie ne soit pas fermée ?	
7		P. Vallotton	Demander à la municipalité d'étudier le sujet, puis de la contraindre à émettre un préavis ne permettra pas de statuer sur le contenu de la motion avant la fin de l'année.	
7		Y Bornick	Il faut donc voter contre la commission, puis voter pour que la municipalité s'en occupe.	

7		D. Zurcher	Le montant en jeu est de 10'000.-, et la gestion des loyers des bâtiments communaux est de la compétence de la municipalité. Faisons lui confiance pour trouver à court terme une solution, indépendamment de la motion.	
7		F. Verly	Une garderie fait partie de l'équipement d'un village comme le nôtre. L'aide à ces structures est normale. La municipalité doit pouvoir décider rapidement, quitte à faire valider sa décision au prochain conseil.	
7		JP Mitard	Le processus démocratique impose que suite à la motion nous passions tout le processus décisionnel : Cela prendra beaucoup de temps. En ne votant pas la motion, le conseil pourrait éviter cela, en faisant confiance à la municipalité pour qu'elle trouve avec le comité de la garderie une solution, notamment par une approche à la fois financière et sociale. Mais il faudra alors une réelle collaboration de la garderie.	
7		J-P. Ducret	Abonde dans le sens de J-P. Mitard.	
7		Y Bornick	Le sujet n'est pas de la compétence du CC, cette motion n'aurait pas du être proposée.	
7		JP Mitard	La confiance paraît exister entre le CC et la muni, à témoins les votes récents où les préavis municipaux sont adoptés à une grande majorité. Il demande au CC de laisser la municipalité travailler en refusant la motion.	
7		J. Wagnière	Il conseille aux motionnaires de retirer la motion pour éviter de perdre du temps. Il propose que la location de la garderie soit offerte par la commune.	
7		C. Perrin	Elle retire la motion.	
7		M. Buffat	Egalement signataire de la motion, il appuie le retrait de la motion, et appuie la demande de J. Wagnière, concernant la gratuité du loyer.	
7		JP Mitard	Il informe que ce sera Ph. Russo qui sera en charge de cet objet, conformément à la répartition des dicastères. Il précise que 43% des enfants accueillis viennent d'autres communes proches. Il est donc légitime de contacter ces communes pour envisager leur participation. Il émet aussi l'idée que des sociétés locales renoncent à une partie de leur subvention au bénéfice de la garderie.	
7		P. Vallotton	Enregistre le retrait de la motion et clôt la discussion sur ce sujet.	

8	Propositions individuelles	JP Ducret	Reviens sur le sujet du plastique, (point 4 de l'OJ « communications de la municipalité ») : lors de la visite de Tridel, il a entendu un responsable souhaiter que nous ne triions pas les plastics, car si la quantité de plastics diminuait dans les ordures ménagères, il faudrait le remplacer par du mazout ou du gaz pour brûler les ordures.	
8		J. Lampo	Y a-t'il une différence entre le sagex dur, en plaque, et les chips ?	
8		A. Roy	Les chips et les emballages de fruits ne sont pas valorisables, seul le sagex dur et blanc l'est. Le tri de ce sagex a un coût pour la commune, pour éviter qu'ils se retrouvent dans les OM.	
8		L. Ciocca	Les efforts financiers de la commune ne risquent-ils pas d'être dilués en cas de fusion avec des communes qui ne feraient pas les mêmes efforts.	
8		JP. Mitard	Huit communes sont concernées, les efforts de chaque commune se font au bénéfice de tous. Si la fusion a lieu, les huit communes sont similaires dans leur réalité financière, sauf Pailly et bercher qui ont la particularité d'avoir les grands collèges. Vuarrens n'est pas le meilleur élève de la classe, et c'est en présentant les comptes 2012 et le budget 2013 que les délégués de Vuarrens ont pu pondérer le mauvais effet que les finances de la commune faisaient aux membres des autres communes.	
9	Communication spéciale	JPh. Buffat	Il s'agit du dernier CC pour Daniel Bridel, syndic démissionnaire. En quelques mots il retrace son parcours et le remercie pour ces années consacrées à la commune, soulignant le plaisir de l'avoir côtoyé les lundi soir ces cinq dernières années. Il termine en le félicitant pour son dévouement, que ce soit avant, pendant et après les séances et lui souhaite le meilleur pour son futur.	
9		D. Bridel	Il rappelle son parcours à la municipalité depuis son élection en décembre 2007, et ses débuts en charge des écoles et du social, et membre du CODIR de l'ASIBP, responsable des bâtiments et du mobilier. C'est à cette période qu'il a instauré la journée « A pied à l'école » qui continue chaque année en septembre. A la suite de la démission de F. Prelaz, il reprend les Bâtiments, et participe à la rénovation de la grande salle (toit, chaudière) et l'installation des panneaux solaire au refuge. C'est en 2011 qu'il accède à la syndiculture et qu'il prend le dicastère de l'aménagement et des constructions. Il a constaté durant ces deux ans que la gestion d'une commune n'est pas une petite affaire, et se félicite de l'ensemble des personnes et services sur lesquels compter pour assumer cette charge qu'il a eu plaisir à assumer. Sans entrer dans le détail des raisons de sa décision, il précise tout de même que ce n'est de gaité de cœur qu'il l'a prise. Il remercie l'ensemble des habitants de Vuarrens qui lui ont fait confiance et grâce à qui il a pu accéder à cette fonction importante. Il va continuer à consacrer du temps pour le village, en restant actif dans le comité de jumelage et à l'AAV, ainsi que pour d'éventuelles manifestations à venir.	

			Il gardera un bon souvenir de ces années à la municipalité et remercie ses collègues, en souhaitant que son remplaçant soit rapidement trouvé, pour continuer les projets en cours, tels que la fusion, la sécurité routière, les éoliennes, etc. Il souhaite une bonne suite à tous.	
9		P. Vallotton	Au nom du législatif, le président remercie le syndic pour son implication et son bon travail, tout en relevant la difficulté parfois d'être dans des activités associatives, membre d'un collège exécutif et père d'une famille. Il lui souhaite une bonne suite dans ses activités, et relève que Daniel ne faisant jamais les choses à moitié, ce dernier invite l'assemblée à un apéro à la suite de ce conseil.	
	Clôture du conseil	P. Vallotton	La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation. <u>Prochains conseils :</u> -25 juin 2013 -29 octobre 2013 -3 décembre 2013	Fin du conseil à 21h51

PV adopté par le Conseil Communal le 25 juin 2013

Le président:

Le secrétaire: